

Pays-Bas : Ajustements du marché du travail et politiques de l'emploi pendant la crise

Réunion de travail du 13 mars 2012

Hugues de Balathier, Secrétaire général du COE

Sarah Allix, chargée de mission au COE

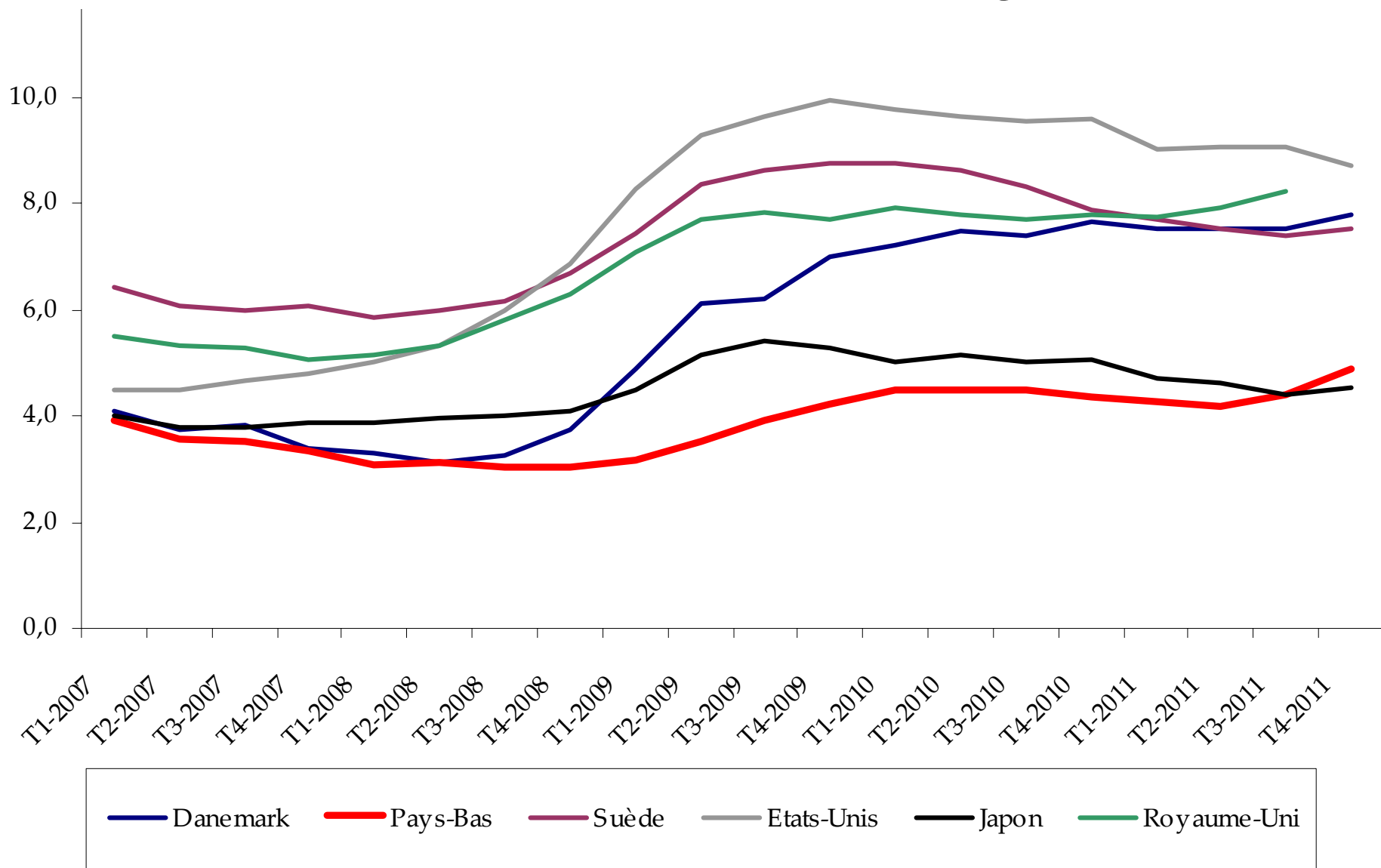


Plan de la présentation

- I. Le marché du travail néerlandais et ses ajustements pendant la crise**
- II. Les politiques de l'emploi menées

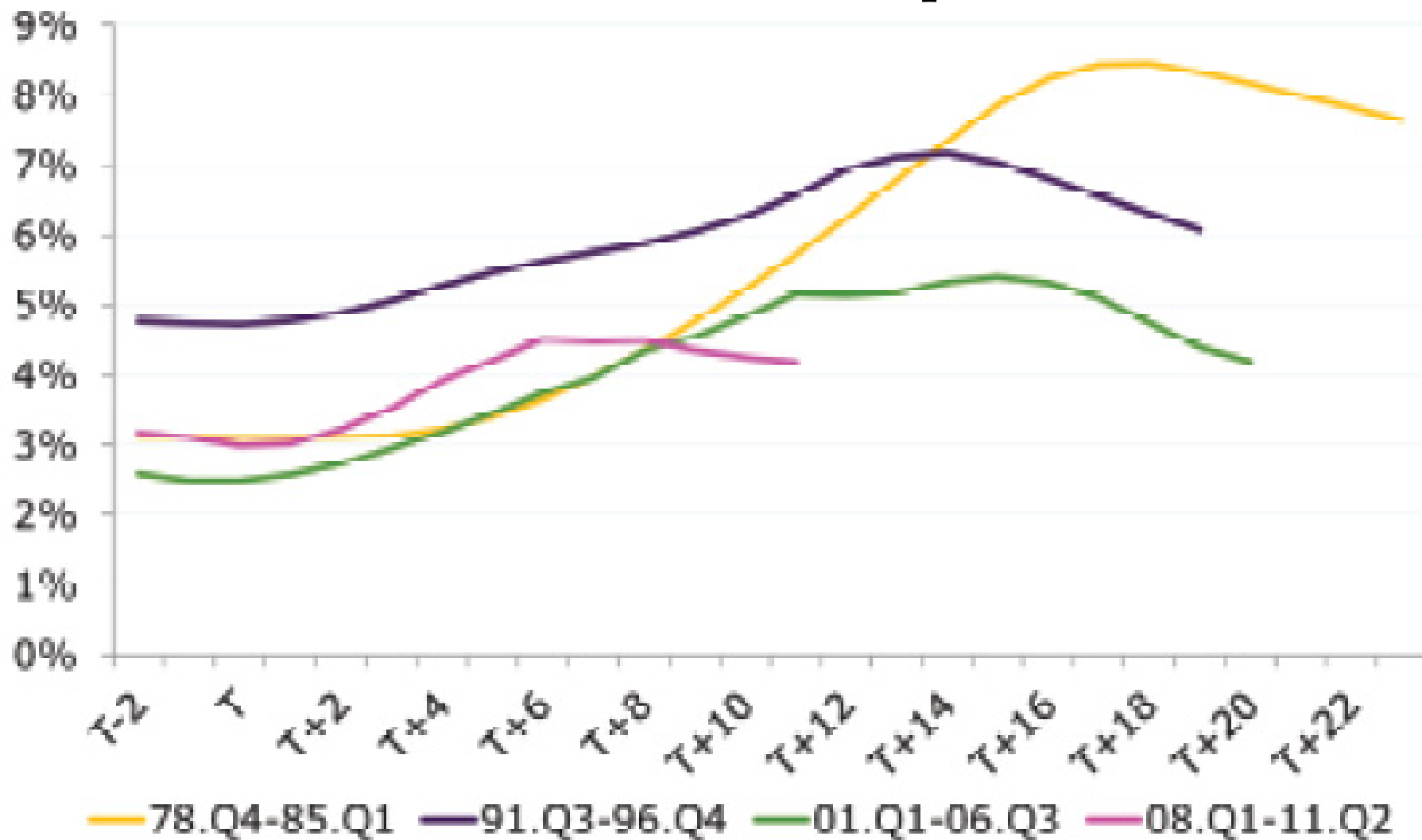
L'impact de la crise sur le marché du travail

Evolution du taux de chômage



L'impact de la crise sur le marché du travail

Une évolution moins forte qu'attendue



Source: CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis.

Les explications du faible ajustement

La rétention de main-d'œuvre

- Une forte rétention de main-d'œuvre de la part des entreprises, et qui concerne également les emplois flexibles.
- Ce comportement s'explique par les tensions existant avant la crise sur le marché du travail.
- Elle s'explique également par la très bonne situation financière des entreprises.
- Les entreprises ont en contrepartie pu réduire leurs coûts: *via* la baisse des salaires variables et des taxes.

Les explications du faible ajustement

Autres facteurs d'explication

- Un marché du travail jugé efficace
- Des mesures gouvernementales début 2009 pour atténuer les effets de la crise
- Le rôle de variable d'ajustement des travailleurs indépendants
- Le maintien en 2009/2010 du niveau des dépenses publiques
- Des facteurs externes : baisse avec la crise du flux de travailleurs étrangers, taux de change

Un ajustement plus marqué en 2011

- Le chômage, qui avait plafonné à 4,5% en 2010, a atteint fin 2011 son niveau le plus élevé depuis le début de la crise (4,9%).
- Impact sur l'emploi de la réduction des emplois publics.
- Les perspectives sont assez sombres pour 2012
- Les causes du ralentissement attendu sont multiples : chute du commerce extérieur, effets de la politique budgétaire restrictive, faible consommation des ménages et des investisseurs.

Plan de la présentation

- I. Le marché du travail néerlandais et ses ajustements pendant la crise
- II. Les politiques de l'emploi menées

Les politiques menées pendant la crise

1- Une politique de maintien en emploi

- Décembre 2008: mise en œuvre d'une mesure de réduction temporaire du temps de travail, remplacée en avril 2009 par le « Part-time Unemployment insurance Act ».
- Mesure exclusivement destinée aux entreprises dont on pense qu'elles vont retrouver un volume d'activité normal après la crise.
- Les salariés doivent déduire de leurs droits aux allocations chômage le temps passé dans le dispositif.
- Mesure assortie d'une obligation de formation.

Les politiques menées pendant la crise

2- La stratégie « d'emploi-à-emploi »

- Les **Centres de mobilité** (« mobility centres ») : 33 centres ont été créés depuis 2009 dans le but d'aider les travailleurs menacés de licenciement à trouver un nouvel emploi sans passer par le chômage.
- Les « **Sector support desks** » sont mis en place par le service public de l'emploi (UWV) en coopération avec les employeurs locaux lorsqu'un secteur est important au niveau régional.
- Des **incitations pour les entreprises** à améliorer « l'employabilité » des personnes menacées de licenciement (bonus de reconversion, remboursement de la reconnaissance des acquis de l'expérience)

Les politiques menées pendant la crise

3- Le plan de lutte contre le chômage des jeunes

Le “Youth Unemployment action plan” 2009-2011 comporte cinq axes :

- « School Ex-Program »: suivi des jeunes sortant du secondaire pour les inciter à prolonger leurs études.
- Contractualisation avec les régions sur des mesures concrètes de lutte contre le chômage des jeunes.
- Favoriser les contacts jeunes/entreprises.
- Développer l'apprentissage et les opportunités d'expérience professionnelle pour les jeunes.
- Lutte contre le décrochage, au niveau des régions.

Des mesures en faveur des chômeurs de longue durée, des travailleurs handicapés et des travailleurs en emplois temporaires ont complétés ce plan en faveur des jeunes.



Merci de votre attention